

Présentation de l'enquête Autonomie Ménages

► L'enquête Autonomie Ménages

L'enquête Autonomie Ménages a lieu en 2022.



L'enquête Autonomie Ménages a plusieurs objectifs :

- Connaître le nombre de personnes handicapées ou dépendantes en France
- Connaître les aides des personnes
- Comparer la vie des personnes handicapées ou dépendantes à la vie des autres personnes
- Connaître la vie des personnes qui aident les personnes handicapées ou dépendantes

L'enquête est partagée en 2 parties :

- Une partie pour poser des questions aux personnes choisies : c'est la partie **Individus**
- Une partie pour poser des questions aux personnes qui aident les personnes choisies : c'est la partie **Aidants**

► La partie Individus de l'enquête Autonomie Ménages



Des personnes répondent à la partie Individus.
Ces personnes sont choisies parmi les personnes qui ont répondu à l'enquête Vie Quotidienne et Santé.



Cela veut dire que ces personnes répondent à des questions.
Par exemple, ces personnes disent si elles sont en bonne santé ou pas.
Ces personnes disent si elles ont besoin de l'aide d'un objet ou d'une personne pour faire des choses dans la vie de tous les jours.
Ces personnes disent si elles ont des problèmes particuliers pour entendre, voir, se déplacer, comprendre les autres.
Ces personnes disent si elles ont un travail.
Ces personnes disent si elles font du sport ou une autre activité comme de la musique ou du dessin.



C'est un enquêteur qui pose les questions.
L'enquêteur a une carte officielle.
L'enquêteur vient chez les personnes choisies.
L'enquêteur enregistre les réponses sur un ordinateur.



Les réponses aux questions sont secrètes.



Les experts des enquêtes rassemblent toutes les réponses aux questions.

Avec ces réponses, les experts connaîtront les difficultés de santé des personnes en France.

Les experts ne connaîtront pas le nom des personnes qui ont ces difficultés de santé.



Par exemple, on pourra dire combien de personnes ont du mal à voir.

On pourra aussi dire combien de personnes utilisent des lunettes.

On ne pourra pas dire que Monsieur Dupont a du mal à voir.

► La partie Aidants de l'enquête Autonomie Ménages



Les aidants de l'entourage des personnes choisies qui répondent à la partie Individus seront interrogés.

Un aidant est une personne qui aide une autre personne dans des cas précis, comme par exemple :

- Un handicap
- Un problème de santé
- La vieillesse

Un aidant peut aider une personne pour :

- se laver
- faire ses soins médicaux
- remplir et trier des papiers
- faire le ménage chez elle

Un aidant peut aider :

- Une personne handicapée
- Une personne avec un problème de santé
- Une personne âgée

Un aidant peut être un professionnel ou une personne de l'entourage.

Un aidant professionnel est payé par une entreprise pour aider, c'est son métier.

Par exemple, un aidant professionnel peut être :

- un aide-soignant
- une aide-ménagère

Les aidants professionnels ne sont pas interrogés dans l'enquête Autonomie.

Par exemple, un aidant de l'entourage peut être :

- le père ou la mère
- un frère ou une sœur
- un oncle ou une tante
- le mari ou la femme
- le fils ou la fille
- un ami ou une amie
- un voisin ou une voisine
- d'autres personnes de la famille



Des personnes répondent à la partie Aidants.



Cela veut dire que ces personnes répondent à des questions.

Ces personnes disent comment elles aident, par exemple elles disent si elles aident pour la toilette.

Elles disent aussi combien d'heures par semaine elles aident la personne.

Elles disent aussi si elles donnent de l'argent à la personne qu'elles aident.



C'est un enquêteur qui pose les questions.

L'enquêteur a une carte officielle.

L'enquêteur peut poser les questions à l'aidant :

- Lors du rendez-vous chez la personne aidée,
- Par téléphone.

L'enquêteur enregistre les réponses sur un ordinateur.



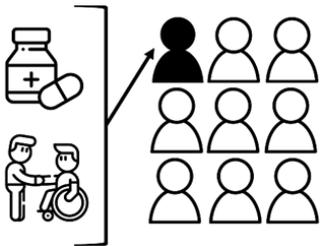
Les réponses aux questions sont secrètes.



Les experts des enquêtes rassemblent toutes les réponses aux questions.

Avec ces réponses, les experts connaîtront la vie des aidants en France.

Les experts ne connaîtront pas le nom des personnes qui sont des aidants.



Par exemple, on pourra dire combien il y a d'aidants en France.

On pourra dire combien d'aidants aident des personnes pour prendre leurs médicaments.

On ne pourra pas dire que Monsieur Durand aide Madame Martin pour prendre ses médicaments.

► À quoi servent les réponses ?



Les réponses à l'enquête Autonomie Ménages permettent de faire des statistiques.

Par exemple, on pourra dire combien de personnes ont du mal à voir.

On pourra aussi dire combien de personnes utilisent des lunettes.

On ne pourra pas dire que Monsieur Dupont a du mal à voir et qu'il a des lunettes.

Par exemple, on pourra dire combien d'aidants aident des personnes pour prendre leurs médicaments.

On ne pourra pas dire que Monsieur Durand aide Madame Martin pour prendre ses médicaments.



Les réponses à l'enquête Autonomie Ménages aident à connaître :

- Les difficultés de santé des personnes dans la vie de tous les jours
- Les aides des personnes
- La vie quotidienne des aidants



Par exemple, on pourra dire combien de personnes ont du mal à voir.

On ne pourra pas dire que Monsieur Dupont a du mal à voir.

Par exemple, on pourra dire combien de personnes aident des personnes dépendantes.

On ne pourra pas dire que Monsieur Durand aide une personne dépendante.

Il est très important de répondre à l'enquête Autonomie Ménages.

Les personnes en bonne santé doivent aussi répondre à l'enquête Autonomie Ménages.

► Les résultats des autres enquêtes

◆ L'enquête Handicap Santé Ménages

L'enquête Handicap Santé Ménages a eu lieu en 2008.

Elle ressemblait à l'enquête Autonomie Ménages.

Des personnes de tous les âges étaient interrogées en 2008.

Les réponses à l'enquête de 2008 ont permis d'avoir des résultats.



Par exemple, 1 Français sur 4 de plus de 16 ans a un handicap plus ou moins grave.



Par exemple, les femmes qui ont des enfants handicapés ont moins souvent un travail que les femmes qui ont des enfants non handicapés.

◆ L'enquête Capacités, aides et ressources des seniors Ménages

L'enquête Capacités, aides et ressources des seniors Ménages a eu lieu en 2015.

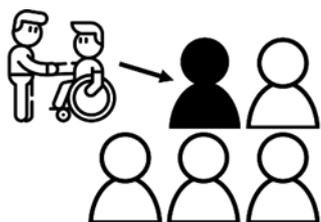
Elle ressemblait à l'enquête Autonomie Ménages.



Uniquement des personnes de 60 ans et de plus de 60 ans étaient interrogées en 2015.

On dit que ce sont des seniors.

Les réponses à l'enquête de 2015 ont permis d'avoir des résultats.



Par exemple, 1 senior sur 5 est aidée dans la vie de tous les jours.

Par exemple, les seniors ont des difficultés surtout pour entendre, voir et mâcher.

► Les réponses personnelles



Le Conseil National de l'Information Statistique décide quelles enquêtes peuvent se faire.

Le Conseil National de l'Information Statistique a autorisé l'enquête Autonomie Ménages.



Quand le Conseil National de l'Information Statistique autorise une enquête, c'est écrit dans un texte de loi qui s'appelle un arrêté.



L'enquête Vie Quotidienne et Santé est autorisée dans l'arrêté du 30 décembre 2020.



C'est obligatoire de répondre à l'enquête si vous avez reçu ce courrier.



Si une personne ne veut pas répondre à l'enquête Autonomie Ménages, elle peut avoir une amende



Les réponses des personnes sont secrètes.

Les informations des personnes sont gardées pendant 20 ans.



Les réponses des personnes sont protégées par la loi sur la protection des données.



Seulement des experts peuvent utiliser les réponses des personnes.

Avec ces réponses, on peut faire des statistiques.



Les personnes qui répondent à l'enquête ont le droit :

- De voir leurs réponses après l'enquête.
- De corriger leurs réponses après l'enquête.



Si vous voulez voir ou corriger vos réponses après l'enquête,

vous pouvez envoyer un mail à :
drees-rgpd@sante.gouv.fr

Si vous voulez poser une question sur ce qu'on va faire de vos réponses,

vous pouvez envoyer un mail à :
drees-rgpd@sante.gouv.fr

► Qui paye l'enquête Autonomie Ménages ?



L'enquête est payée par :

- la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
- l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
- Santé publique France
- la Direction des Sports.